Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_16-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**
Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représentée : Mme CONAN Amélie par procuration à M. JUMEL Yoann

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme GUILLOU Catherine

Date d'envoi de la Convocation : 6 février 2026

DELIBERATION 2026-02-16 : PORT DE PLAISANCE : MARCHE DE REMPLACEMENT DES PONTONS : AVENANT N°2
Rapporteur : M. Yoann JUMEL, Conseiller délégué

Dans le cadre du marché public entre la commune et Altlantic Marine SAS pour le remplacement des pontons, il est nécessaire de faire un avenant :

Diminution du nombre de catways de 6 m, de bornes électriques et de bornes à eau pour un montant de 129 100 € HT (154 920 € TTC)

Augmentation du nombre de catways de 8 m & catways de 10 m pour un montant de 55 775 € HT, ajout de catways de 5 m pour 55 100 € HT et de réseaux électriques pour 16 935 € HT = 127 810 € HT (153 372 € TTC)
Soit : 127 810 – 129 100 = - 1 290 € HT (- 1 548 € TTC)

Montant de l'avenant :
- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 1 290 €
- Montant TTC : - 1 548 €

Nouveau montant du marché public :
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 694 110 €
- Montant TTC : 832 932 €

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 février 2026

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260212-2026_02_16-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De valider l'avenant n°2 au marché public pour le remplacement des pontons ci-joint,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Mme GUILLOU Catherine

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE de LEZARDRIEUX
22740 CÔTES D'ARMOR